

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MISE EN PLACE DES CLASSES « PRÉPA-SECONDE »

Vendredi 24 mai 2024

À la rentrée 2024, dans chaque département de l'académie, un lycée proposera une classe "prépa-seconde" :

- Le lycée Sévigné de Charleville-Mézières (08)
- Le lycée Marie de Champagne de Troyes (10)
- Le lycée George Brière de Reims (51)
- Le lycée Saint Exupéry de Saint-Dizier (52).

La prépa-seconde s'adresse aux élèves de 3^{ème} qui seraient admis en seconde lors du dernier conseil de classe de l'année scolaire, qui n'obtiendraient pas le diplôme national du brevet (DNB) et qui seraient désireux de consolider leurs acquis. Pour cette première année, l'accès à cette classe reposera sur le volontariat des élèves concernés.

La classe prépa-seconde permet aux élèves de bénéficier d'une année complémentaire pour renforcer les acquis du collège avant de rejoindre la classe de seconde dans laquelle ils ont été admis sur décision du conseil de classe de fin de troisième. Au cours de cette année en prépa-seconde, ils auront la possibilité de confirmer ou mieux définir leur projet d'orientation.

Les familles des élèves identifiés par l'équipe pédagogique comme pouvant bénéficier du parcours spécifique de la classe prépa-seconde seront informées en amont du dernier conseil de classe de troisième des objectifs de cette classe, des conditions à remplir pour y prétendre et de l'implantation géographique du lycée le plus proche proposant le dispositif. En cas d'échec au DNB, la confirmation de l'admission en classe de prépa-seconde sera notifiée aux élèves volontaires à l'issue des résultats. En cas d'admission, la famille recevra les modalités d'inscription pour l'établissement concerné.

Contact presse

Isabelle Quilbé Da Silva

Directrice de la communication – Cabinet du recteur

Tél : 03 26 05 69 82 | Port 06 73 51 32 65

Mél : relation-presse@ac-reims.fr